



# COMMUNE DE GIVRINS

## AVIS D'ENQUETE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique, du **lundi 20 février 2023** au **mardi 21 mars 2023**,

### **LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE GIVRINS ET SON REGLEMENT.**

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne.

En application de l'article 16 de la Loi forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique, durant le même délai,

### **LE PLAN DE CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE.**

Les dossiers sont déposés à l'administration communale où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Commune : [www.givrins.ch](http://www.givrins.ch)

Les observations ou les oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité, sous pli recommandé, pendant la durée de l'enquête.

Afin de renseigner la population sur ce projet, la Municipalité invite les habitant-e-s et les propriétaires à une

**SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE,**  
**le jeudi 23 février 2023, à 19h30,**  
**à la Grande-salle de Givrins.**

**La Municipalité**